



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réduction des délais pour la délivrance de pièces d'identité

Question écrite n° 7848

Texte de la question

Mme Pascale Bordes attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les difficultés rencontrées par nombre de citoyens français pour obtenir dans des délais raisonnables la délivrance de leurs cartes nationales d'identité ou de leurs passeports. Force est de constater qu'en dépit des mesures déjà adoptées pour pallier l'allongement des délais en mairie, la situation est toujours extrêmement tendue et qu'il faut plusieurs mois pour obtenir une pièce d'identité. Cette situation conduit nombre de concitoyens à devoir se rendre dans un autre département, ou une autre région, et donc à devoir parcourir de longues distances pour espérer obtenir dans un temps plus contraint leur pièce d'identité. Cette situation n'est pas acceptable. Il est donc crucial que des mesures soient prises en urgence, afin de mettre un terme à ce « tourisme administratif » et afin que les concitoyens puissent être en mesure d'obtenir une pièce d'identité dans des délais beaucoup plus raisonnables. Elle lui demande donc quelles sont les mesures qu'il compte prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Bordes](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7848

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mai 2023](#), page 4111

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)